

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020**

**2020 DAE 185** Subvention (10.100 euros) à l'association des commerçants les riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2020 (7e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants les riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin (7e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 10.100 euros est attribuée à l'association des commerçants les riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin située 60, rue de Verneuil à Paris 7e (185436 - 2021\_00034) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2020.

Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 36.542 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**